

COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2026
DELIBERATION N° 11-2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le 18 juin 2026 s'est réuni à la salle des fêtes, Rue du Périgord – 91150 BOUTERVILLIERS, sous la présidence de Madame Christine BOURREAU.

Présents :

	CAESE
ABBEVILLE-LA-RIVIERE	Jean-Jacques NOTSECK
	Yves BECKER
ARRANCOURT	Linda HALLIDAY
	Stéphane DUPENLOUP
BOISSY-LA-RIVIERE	Olivier LARCHER
BOISSY-LE-SEC	Laurent VIOLETTE
	Arlette SELLIER
BOUTERVILLIERS	Philippe HUTTEAU
	Daisy SEYCHELLES
BRIERES-LES-SELLES	Sylvie JOUARD
	Gilles KINDERMANS
CHALO-SAINT-MARS	Christine BOURREAU
CONGERVILLE THIONVILLE	Béatrice THOMAS
FONTAINE-LA-RIVIERE	Mylène MOUCHEZ
GUILLERVAL	Arnaud CUVEILLIER
MORIGNY-CHAMPIGNY	Eric CAVERS
ORMOY-LA-RIVIERE	Mathieu MERIGOT
	Thierry GUITTARD
PUSSAY	Grégory COURTAS
SACLAS	Dominique ABAUTRET
	Meghann BARBARAY
SAINT-CYR-LA-RIVIERE	Pascale DAILLOUX
SAINT HILAIRE	Charles TREMBLAY
	Stéphane DEMEULEMEESTER
	CCEJR
LARDY	Eric BOURMAUD
	Rémi LAVENANT

Pouvoirs :

MORIGNY-CHAMPIGNY	Jean-Charles GIRARD à Eric CAVERS
SAINT-CYR-LA-RIVIERE	Ludovic CHACHIGNON à Pascale DAILLOUX

Absents :

	CAESE
BOISSY-LA-RIVIERE	Vincent ROUDEAU
CHALO-SAINT-MARS	Yves POUPENEY
CHALOU-MOULINEUX	Tancrède LAIZE
	Jean-Pierre VALVERDE
CONGERVILLE THIONVILLE	Sébastien RESTINI
FONTAINE-LA-RIVIERE	Nicolas PERSIGAND
GUILLERVAL	Richard PIRIOU
MONNERVILLE	Sabine BENDAOU
	Laurine BAK
PUSSAY	Steven VAULTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent VIOLETTE

COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2026

DELIBERATION N° 11-2026

COMPTE FISCAL UNIQUE 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du SEDRE présenté par Monsieur Rémi LAVENANT 1^{er} vice-président délégué aux finances ;

Vu le CFU 2025 du SEDRE ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT ;

Considérant la délibération 04.2026 du 21 mai 2026 nommant Madame Christine Bourreau Présidente du SEDRE ;

Considérant que le CFU 2025 représente la gestion du précédent président du SEDRE et non celle de la présidente actuelle élue le 21 mai 2026 ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par Monsieur Rémi LAVENANT 1^{er} vice-président délégué aux finances :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 423 108,28 €	3 356 500,00 €	4 779 608,28 €
	Recettes réalisées	74 368,50 €	3 821 083,25 €	3 895 451,75 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	419 000,00 €	4 719 755,28 €	5 138,755,28 €
	Dépenses réalisées	283 480,61 €	3 060 860,58 €	3 344 341,19 €
	Restes à réaliser	54 857,10 €	0,00 €	54 857,10 €

COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2026
DELIBERATION N° 11-2026

Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-209 112,11 €	760 222,67 €	551 110,56 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	417 386,45 €	1 363 255,28 €	1 780 641,73 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	208 274,34 €	2 123 477,95 €	2 331 752,29 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-54 857,10 €	0,00 €	-54 857,10 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	153 417,24 €	2 123 477,95 €	2 276 895,19 €

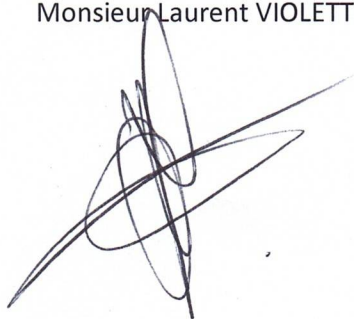
Le comité syndical, après en avoir délibéré et procédé au vote,

-APPROUVE à l'unanimité CFU 2025 du SEDRE

- DONNE pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le secrétaire de séance
Monsieur Laurent VIOLETTE

**POUR EXPEDITION CONFORME**

La Présidente
Christine BOURREAU


SEDRE
50 Avenue des Grenots
91150 ETAMPES
Tél : 01 64 94 56 21
Mail : sedre91@orange.fr

Comité Syndical du 24 juin 2026 sur la convocation de Christine BOURREAU, Présidente, en date du 18 juin 2026, Salle des Fêtes, Rue du Périgord - 91150 BOUTERVILLIERS à 19h30.	
Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	26
Nombre de suffrages exprimés (dont 2 pouvoirs)	27
POUR (dont 2 pouvoirs)	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0